

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par monsieur Marc Leblanc, LL.B. directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue en au lieu ordinaire des séances le mercredi 28 septembre 2022, à 19h, à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy et Claude Patry, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Marcel Tringle ne peut assister à cette séance

L'avis de convocation pour cette séance extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1], le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité en date du 22 septembre 2022 et déposé aux archives de la municipalité.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Demande de permis d'intervention au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – virée de charrue – Chemin des Peupliers est
6. Demande de permis d'intervention au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Débroussaillage – Mont Thompson
7. Clôture de la séance

2022-09-132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et donné dans l'avis de convocation daté du 22 septembre 2022.

**2022-09-133 DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AU
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES
PARCS – VIRÉE DE CHARRUE – CHEMIN DES
PEUPLIERS EST**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase,

une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour l'obtention d'un permis d'intervention pour des travaux d'utilité publique visant à faciliter la virée de la déneigeuse en territoire public, à la limite du chemin des Peupliers est et ce, en tenant compte qu'aucune matière ligneuse ne sera coupée.

**2022-09-134 DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AU
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES
PARCS – DÉBROUSSAILLAGE– MONT-THOMPSON**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, une demande d'autorisation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour des travaux d'utilité publique visant à effectuer des travaux de débroussaillage et de nivelage dans le chemin, situé en territoire public, menant au belvédère du Mont Thompson.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée puisqu'il n'y a personne dans l'assistance.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 heures 12 minutes, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.